

ACL - TARIFS GIERES - ETE 2022

Les tarifs de base des centres de loisirs se situent entre 21,40 € et 26,80 € par jour, en fonction du quotient familial.
Les tarifs ci-dessous tiennent compte des aides du CCAS de la Ville de Gières.

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

Quotient Familial	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE avec repas	DEMI-JOURNEE sans repas
- 310	5,00 €	3,50 €	2,50 €
311 - 390	5,15 €	3,65 €	2,60 €
391 - 460	6,50 €	4,50 €	3,25 €
461 - 620	9,00 €	6,25 €	4,50 €
621 - 810	12,60 €	8,90 €	6,30 €
811 - 1000	16,50 €	11,70 €	8,25 €
1001 - 1230	18,70 €	13,05 €	9,35 €
1231 - 1460	20,40 €	14,35 €	10,20 €
1461 - 1810	21,50 €	15,00 €	10,75 €
+ 1810	22,90 €	15,90 €	11,45 €

Rappel : Tous les stages d'activités spécialisées sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)	Equitation (du 11 au 15/07 : 4 après-midis)
	Tarifs Gières	Tarifs Gières
- 450	89,00 €	71,20 €
451 - 1220	102,50 €	82,00 €
1221 - 1800	116,00 €	92,80 €
+ 1800	129,50 €	103,60 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Saint Andéol / Montagne à Vaujany / La Chapelle en Vercors - 5 jours)	Equitation (Crest -5 jours)
	Tarifs Gières	Tarifs Gières
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	366 €	451 €
+ 1800	392 €	477 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

Aides du CCAS déductibles des tarifs ci-dessus

Le CCAS de la commune de GIERES accorde des aides spécifiques en fonction de votre quotient familial : se renseigner directement auprès du CCAS de la commune.

Si vous rencontrez des difficultés pour faire partir votre enfant en vacances, n'hésitez pas à contacter l'Assistante Sociale de votre secteur

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU Papiers sont acceptés.
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.